

Assemblée Générale du 7 mars 2017

Compte-rendu

Par convocations écrite et numérique adressées le 17 Février 2017, les membres de l'Assemblée Générale de l'ADASEA se sont réunis le 07 Mars 2017, à 10 h 00, Salle des Fêtes à CASTIN.

Par un autre courrier du 20 février 2017, les principaux partenaires de l'ADASEA ont également été conviés à participer à l'Assemblée Générale.

Membres de l'AG Présents :

Nom	Prénom	Structure représentée	AG
ARBUSTI	Bernard	FDSEA	1
BARTHES	Patrick	FDSEA	1
BELVEZE	André	MODEF	1
BOUCHOT	Laurent	JA	1
CARDONA	Christian	Chambre d'Agriculture	1
CHAUBET	Jean-Pierre	FDSEA	1
DARRIS	Bernard	FDSEA	1
DIDIER	Marc	Crédit Agricole	1
DESCLAUX	Myriam	Collèges gestionnaires	1
DUFFAU	Xavier	JA	1
ESCORSAC	Pierre	Collèges gestionnaires	1
HAMEL	Jacques	MSA	1
LABORDE	Martine	Collèges gestionnaires	1
LORISSON PEYAUDEAU	Chantal	Collèges gestionnaires	1
MALABIRADE	Bernard	Chambre d'Agriculture	1
PONTAC	Véronique	Chambre d'Agriculture	1
VILLENEUVE	William	CER France	1
ZANCHETTA	Stéphane	JA	1

Membres de l'AG excusés :

Nom	Prénom	Structure représentée	Pouvoir
CARTIER	Henri-Bernard	Chambre d'Agriculture	1
CHANUT	Michel	FDCUMA	1
CONSTANT	Benjamin	Jeunes Agriculteurs	1
DE SCORAILLE	Alain	Chambre d'Agriculture	1
HUPPERT	Christine	CER France	1
LALANNE	Alain	FDSEA	1
MINGUET	Stéphane	FDSEA	1
SAINT MARTIN	Nicolas	JA	1

Partenaires présents :

Nom	Prénom	Organisme
DELAS	Jean-Luc	CER France
BECHOUA	Hakima	DRAAF
BERNADICOU	Nicolas	CD 32
BILERI	Julien	Etudiant
BOUSSIN	Jean Marc	Cabinet ATHOS
BRIAND	Sarah	Agence de l'Eau Adour Garonne
CUDICINI	Sylvia	Etudiante
DUPRE	Jean-Paul	Fédération de Chasse
GUEDES	Elodie	Cabinet ATHOS
MENACQ	Bernard	CC Bas Armagnac
THIBAUD	Anne-marie	CRPF
RAZES	Pierre	Fédération de pêche
SCHARFFE	Jean-Luc	Agence de l'Eau Adour Garonne
TOISSON	Lydie	CD 32

Partenaires excusés :

Nom	Prénom	Organisme
ANTONIAZZI	Jean-Pierre	Maison de l'Elevage
BARBASTE	Yves	Gestionnaire
BLANC	Chloé	Agence de l'Eau Adour Garonne
BOUCHERIE	Olivier	Pays Porte de Gascogne
DE MARCILLAC	François	CRPF
DELGA	Carole	Conseil Régional
DUCLOS	Gérard	Maire
DUFFAUT	Jean-Paul	Syndicat Gimone
DUPUY	Jean	Président syndicat mixte
DOUAT	Jacques	DDTM 40
LARROQUE	Francis	Conseiller Départemental
MARTIN	Philippe	CD 32
ORY	Pierre	Préfet du Gers

Membres de l'équipe salariée présents :

Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
BAILLOU	Capucine	GOBBATO	Marylène	PORTE	Emilie
BALLOT	Martin	HURTES	Sophie	SANCERRY	Guillaume
BENAT	Nathalie	LEMOUZY	Claire	VASSELIN	Laurie
FRANCOIS	Claire	NGUYEN	Thanh-Chi		

Ainsi que :

BROCHET	Alexandre	Service civique
---------	-----------	-----------------

GIRARD	Hugo	Stagiaire
--------	------	-----------

Marc DIDIER, Président de l'ADASEA, ouvre l'Assemblée Générale en remerciant toutes les personnes présentes.

Les membres présents étant au nombre de 18 et les membres représentés ayant donné pouvoir étant de 8, **le quorum de 26 est atteint : l'Assemblée peut donc délibérer.**

Il propose de dérouler l'ordre du jour comme suit :

1/ AG Ordinaire :

- ✧ Rapport d'activité 2016 (et perspectives 2017)
- ✧ Bilan comptable 2016
- ✧ Rapport Moral 2016
- ✧ Nomination d'un commissaire au compte et son suppléant
- ✧ Accueil de 2 nouveaux membres : Fédération des Chasseurs du Gers et Fédération des associations Agréées pour La Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Gers

2/ AG Extra-ordinaire :

- ✧ Modification de la formulation de l'objet statutaire de l'ADASEA, en vue de la demande d'habilitation à siéger en tant qu'association de Protection de l'Environnement aux Commissions Départementales (proposition en pièce jointe)

3/ Intervention d'Hakima BECHOUA, Commissaire du gouvernement Adjointe à la DRAAF Occitanie, sur la compensation Agricole

4/ Débat et questions diverses

Assemblée Générale Ordinaire :

Claire LEMOUZY, directrice de l'ADASEA, présente le rapport d'activité, document remis à chaque participant, en revenant sur les actions qui ont marqué 2016 par l'intermédiaire d'un diaporama.

3 autres membres de l'équipe salariée interviennent pour étayer des actions « phares » :

- Emilie PORTE présente le Concours Prairies Fleuries 2016, gagné sur le territoire des vallées Gimone Arrats par M. Jacques SEMONT, d'Aurimont, qui est revenu du Salon de l'Agriculture avec le 3^e prix d'excellence agro-écologique dans la catégorie « prairie de fauche humide de plaine »
- Nathalie BENAT présente les actions mises en œuvre pour lutter contre l'érosion sur le bassin versant de l'Hesteil, en partenariat avec la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine.
- Claire FRANCOIS présente le projet de Groupe Opérationnel « Valorisation des prairies inondables Arrats Gimone Save » monté avec la Chambre d'Agriculture, l'INRA, Certi'Herb et Ecocert.

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2016.

Marc DIDIER passe la parole à Jean-Marc BOUSSIN, expert comptable du cabinet ATHOS, pour présenter le rapport financier de l'année 2016, sous l'égide de Jacques HAMEL, trésorier.

Jean-Marc BOUSSIN présente les résultats comptables et leur analyse à l'aide d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu.

Les produits de fonctionnement ont sensiblement augmenté en 2016 (progression globale de 13%). Les ressources n'ont pas changé, mais l'activité a été plus élevée sur Natura 2000, la CATZH, les MAEC et l'urbanisme.

Les charges de fonctionnement ont logiquement augmenté, mais dans une moindre mesure (6.9%). En rapport avec les produits, elles sont restées stables (14,44%).

Le poste « Impôts et Taxes » a baissé. En effet, la fiscalité de certaines subventions ayant changé, nous avons opté pour une fiscalisation à 100%. Ce changement de régime a entraîné la suppression de la taxe sur salaire et une déductibilité à 100% de la TVA.

Les charges de personnel ont augmenté : nous avons embauché 2 salariés de plus en 2016, et la provision pour congés payés et RTT non pris par les salariés au 31/12/2016 a augmenté.

Après constatations des produits financiers de 1 694 €, le résultat courant est de 1 543 €. Après constatation d'un résultat exceptionnel de -2 060 €, nous obtenons une perte de l'exercice de 517 €.

L'exercice 2015 est donc quasiment à l'équilibre (il était déficitaire de 10356 € en 2015).

Actif et passif du bilan sont à hauteur de 682 526 € (+1.6 % par rapport à 2015).

Conclusion : La situation financière de l'ADASEA est satisfaisante. L'ADASEA dégage un résultat à l'équilibre dû à l'augmentation des activités en 2016. Les perspectives d'activité pour 2017 reposent sur une continuité des actions de 2015 et 2016, et un positionnement sur de nouveaux projets en cohérence avec la programmation européenne 2014-2020, qui permettrait de consolider le portefeuille d'activités pour les années à venir ; il doit néanmoins être conforté côté prestations.

Claire LEMOUZY, directrice de l'ADASEA, présente ensuite le budget prévisionnel 2017, joint en annexe.

Il totalise 678 764 € de produits, comportant les subventions et les prestations en cours ou notifiées, la projection du marché d'animation Natura 2000 et des prestations « MAEC » pour la campagne 2017 (en baisse par rapport à 2015 et 2016), et des prévisions de nouvelles prestations et subventions pour 10 % (Groupe Opérationnel, formations).

Côté charges, totalisant 678 764 €, l'ensemble du personnel de fin 2016 a été budgétisé, ainsi qu'un nouveau poste d'achat pour travaux en zone inondable, en lien avec des subventions « zones humides ».

Marc DIDIER propose à l'Assemblée Générale de voter les 4 résolutions suivantes, lues et présentées en diaporama :

- ✓ **1^e résolution:** Après présentation du bilan comptable 2016, l'Assemblée approuve les comptes 2016.
- ✓ **2^e résolution:** l'Assemblée, sur proposition du président, décide d'affecter le déficit 2016 au compte de réserve.
- ✓ **3^e résolution:** l'Assemblée, après présentation par la directrice, et sur proposition du président, approuve le projet de budget 2017 de l'association.
- ✓ **4^e résolution:** l'Assemblée Générale, sur proposition du président, décide de maintenir la cotisation annuelle 2017:
 - À 380 euros pour ses membres personnes morales
 - à 5 euros pour les membres personnes physiques

Les 4 résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Désignation d'un Commissaire aux Comptes :

C'est une obligation faite à toute association percevant une aide publique d'un montant total annuel supérieur à 153 000 euros (C. com. art. L. 612-4). 3 devis ont été demandés, conformément à notre règlement intérieur des achats :

- Cabinet Gimbert Associés – Fleurance : 2500 € HT / an ; 1416 € HT en 2017 pour régularisation / 5 ans & certifications pour subventions Europe
- Agro-Révision – Castanet Tolosan : 3500 € HT / an
- EXCO – Eauze: 3700 € HT / an

5^e résolution votée à l'unanimité: le Cabinet Gimbert est désigné Commissaire aux Comptes, et Agro-révision suppléant.

Marc DIDIER propose ensuite 2 nouvelles adhésions à l'ADASEA, après avoir consulté le Conseil d'administration le 19 janvier 2017 :

- **La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers , représentée par M. Jean-Paul DUPRE**
- **La Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gers, représentée par M. Pierre RAZES**

Extrait des statuts : « L'ADASEA du Gers, peut, dans les conditions prévues à l'article 4 ci-après recevoir l'adhésion, à titre de membre affilié, de toute organisation, organisme, association, collectivité poursuivant un but se rattachant directement ou indirectement à son objet et ayant un cadre local, départemental ou régional. [...] ARTICLE 4 : « Les admissions de nouveaux membres sont prononcées par le Conseil d'Administration sur demande écrite, et ratifiée à la majorité simple en Assemblée Générale. »

6^e résolution: l'Assemblée Générale accepte l'adhésion de La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers et de La Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gers.

Marc DIDIER présente ensuite le rapport moral, dont le texte est inséré dans le document « Rapport d'activité 2016 » remis à chaque participant.

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral qui traduit les réflexions menées au sein du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée de l'ADASEA.

Assemblée Générale Extra-Ordinaire :

Marc DIDIER propose une **modification de la formulation de l'objet statutaire de l'ADASEA**, en vue de la demande d'habilitation à siéger en tant qu'association de Protection de l'Environnement aux Commissions Départementales. Une proposition a été envoyée à tous les membres de l'Assemblée Générale, et est discutée. **La nouvelle formulation suivante est finalement adoptée à l'unanimité :**

« L'ADASEA a pour objet :

- De faire de l'Environnement et du Développement local **l'objet** de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable.
- D'apporter son concours à la profession agricole, aux acteurs du monde rural et aux gestionnaires des milieux pour la conception et la mise en œuvre d'actions relatives aux domaines suivants : l'agro-écologie, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'entretien de l'espace, le développement local durable, la transition énergétique.
- D'assurer le lien entre la profession agricole et les autres acteurs du monde rural sur les questions relatives à ces domaines, en particulier sur les thématiques environnementales, de l'eau et de la biodiversité.
- De mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre des politiques agricoles, environnementales et rurales, décidées par l'Europe, l'Etat, les Etablissements Publics et les collectivités territoriales
- De mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre de prestations
- De conduire des animations territoriales en favorisant l'intégration et la prise en compte des préoccupations environnementales, et la contribution de l'agriculture aux démarches de Développement Durable sous l'angle économique, social et environnemental.
- D'assurer une veille sur les innovations agro-écologiques et les démarches environnementales des territoires, et d'intervenir dans les champs des services d'intérêt collectif aux territoires.
- D'assurer, en accompagnement de ses missions, une activité de formation professionnelle. »

L'Assemblée Extra-ordinaire est ensuite « refermée », pour laisser place à notre invitée intervenante, puis aux questions et débats.

Hakima BECHOUA, Commissaire du gouvernement Adjointe à la DRAAF Occitanie, nous présente un exposé sur le tout nouveau dispositif réglementaire de Compensation Collective Agricole, agrémenté d'exemples.

La loi impose à présent, pour tout projet soumis à étude d'impact et supérieur à une surface minimale fixée par département, une étude pour éviter, compenser et réduire les impacts sur l'activité agricole. Si l'évitement n'est pas possible, la compensation doit prendre la forme d'un « projet agricole collectif », qui apporte une plus-value à l'agriculture locale. Ce dispositif ne disposant pas encore de jurisprudence, ni de beaucoup de textes d'applications, le champ des possibles en matière de compensation agricole paraît assez large, que ce soit en terme de calcul de la compensation, qu'en terme d'opérations. Un chantier futur pour l'ADASEA ?

Après cet exposé très apprécié, Marc DIDIER clôt l'Assemblée Générale, remercie intervenants et participants et les invite à partager un buffet préparé par le traiteur « La Mandoline » à partir de produits locaux.

Compte-rendu fait à Auch, le jeudi 9 mars 2017

Le Secrétaire

Le Président

Mathieu MENDOUSSE

Marc DIDIER